

OBJET **Fonds exceptionnel d'Investissement (FEI) 2017**
Réalisation de l'équipement sportif "Academy des Camélias"
Approbation du plan de financement modifié

L'opération « réalisation de l'équipement sportif Academy des Camélias » bénéficie d'une subvention de 1 700 000 € au titre Fonds exceptionnel d'Investissement (FEI) Outre-Mer pour l'année 2017, conformément à la décision de la Ministre des Outre-Mer en date du 5 avril dernier.

Par Délibération n° 17/6-013 en date du 23 septembre 2017, le Conseil Municipal a validé le plan de financement de cette opération correspondant à la partie construction (soit les lots 2 à 10) et recensant la totalité des financements notifiés à la Ville comme suit :

Coût HT	FEI 2017	DDU	Département	ANRU	Ville
3 271 318,30 €	1 700 000,00 €	363 924,00 €	409 750,00 €	605 936,00 €	191 708,30 €

Compte tenu des subventions déjà perçues à ce jour par la Ville au titre du lot 1 non éligible au FEI, le plan de financement éligible au titre du FEI 2017 est le suivant :

Coût HT	FEI 2017	DDU	Département	ANRU	Ville
3 271 318,30 €	1 700 000,00 €	254 746,80 €	409 750,45 €	542 796,80 €	364 024,25 €

Aussi, afin de poursuivre permettre à la Ville de poursuivre sa demande d'engagement des fonds, je vous demande :

1. d'approuver le plan de financement, éligible au titre du FEI 2017, de cette opération ;
2. de m'autoriser (ou mon représentant) à signer la convention de financement ainsi que les actes y afférents.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 novembre 2017
Délibération n° 17/7-023

OBJET **Fonds exceptionnel d'Investissement (FEI) 2017**
Réalisation de l'équipement sportif "Academy des Camélias"
Approbation du plan de financement modifié

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/7-023 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame ANDAMAYE Marie-Annick - 16ème adjointe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement, éligible au titre du FEI 2017, de l'opération « réalisation de l'équipement sportif Academy des Camélias », comme suit :

Coût HT	FEI 2017	DDU	Département	ANRU	Ville
3 271 318,30 €	1 700 000,00 €	254 746,80 €	409 750,45 €	542 796,80 €	364 024,25 €

ARTICLE 2

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer la convention de financement ainsi que les actes y afférents.

ARTICLE 3

Les recettes seront imputées au Budget principal de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177023b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017



Gilbert ANNETTE